

VIII. Synthèse des éléments de barème intra-académique

BONIFICATIONS LIEES A LA SITUATION FAMILIALE		
Objet	Points attribués	Observations
Rapprochement de conjoint	50,2 points sur le vœu « Commune » non typé 90,2 sur les autres vœux larges non typés	Le 1 ^{er} vœu large doit se trouver dans le département du conjoint
	30 pts par enfant à charge	Enfant de -18 ans et enfant en situation de handicap s'il est hors d'état de subvenir à ses besoins en raison de son invalidité quel que soit son âge
Autorité parentale conjointe	50,2 points sur le vœu « Commune » non typé 90,2 sur les autres vœux larges non typés	Le 1 ^{er} vœu large doit se trouver dans le département de l'ex-conjoint – non cumulable avec la situation de parent isolé
	30 pts par enfant à charge	Enfant de -18 ans et enfant en situation de handicap s'il est hors d'état de subvenir à ses besoins en raison de son invalidité quel que soit son âge
Mutation simultanée	20 pts sur le vœu « Commune » non typé 30 points sur les autres vœux larges non typés	
	30 pts par enfant	Enfant de -18 ans et enfant en situation de handicap s'il est hors d'état de subvenir à ses besoins en raison de son invalidité quel que soit son âge

BONIFICATIONS LIEES A LA SITUATION PERSONNELLE		
Objet	Points attribués	Observations
Au titre de la reconnaissance BOE	100 points sur tous les vœux	Non cumulable sur les vœux obtenus avec les 1000 points au titre du handicap (le cas échéant)
Au titre du handicap ou au titre du dossier médical de l'enfant	1 000 points sur vœux larges non typés	Non cumulable sur les vœux obtenus avec les 100 points de reconnaissance BOE (le cas échéant)

BONIFICATIONS LIEES A LA SITUATION PROFESSIONNELLE		
Objet	Points attribués	Observations
Ancienneté de service (l'échelon)		
Classe normale	14 points du 1 ^{er} au 2 ^{ème} échelon + 7 points par échelon à partir du 3 ^{ème} échelon	7 points par échelon acquis au 31 août N-1 par promotion et au 1 ^{er} septembre N-1 par classement initial ou reclassement
Hors classe	56 points forfaitaires + 7 points par échelon de la hors-classe pour les certifiés et assimilés (PLP, PEPS), CPE et PSY EN 63 points forfaitaires + 7 points par échelon de la hors-classe pour les agrégés	- Les agrégés hors classe au 4 ^{ème} échelon pourront prétendre à 98 points forfaitaires dès lors qu'ils détiennent 2 ans d'ancienneté dans cet échelon Les agrégés hors classe au 4 ^e échelon pourront prétendre à 105 points forfaitaires dès lors qu'ils détiennent 3 ans d'ancienneté dans cet échelon.
Classe exceptionnelle	77 points forfaitaires + 7 points par échelon de la classe exceptionnelle	Les agrégés de classe exceptionnelle au 3 ^e échelon pourront prétendre à 105 points forfaitaires dès lors qu'ils détiennent deux ans d'ancienneté dans cet échelon
Ancienneté de poste		
	20 points par an 50 points tous les 4 ans	l'année N-1 est comptée
Education prioritaire		
De sortie pour les personnels affectés en éducation prioritaire (REP/REP+)	100 points sur vœu précis 150 points sur vœu large non typé	Après 5 ans d'ancienneté de poste
Stagiaires		
Fonctionnaires-stagiaires ex-contractuel ex-AED ex-EAP ex-CFA	100 points (échelons 1 à 3) 115 points (échelon 4) 130 points (à partir du 5 ^{ème} échelon)	Sur les vœux groupement de communes, département, académie, ZRE, ZRD, et ZRA. Ces vœux doivent être non typés.
Autres fonctionnaires stagiaires	10 points sur tous les vœux	A utiliser dans les 3 ans

Mesure de carte scolaire		
Mesure de carte scolaire	3000 points sur l'établissement d'origine	Les ex-MCS doivent produire le courrier académique comme justificatif de MCS Les vœux larges doivent être non typés.
	2000 points sur la commune	
	1500 points sur le groupement de communes (uniquement pour les ex-MCS), le département d'origine, l'Académie	

BONIFICATIONS LIEES A LA POLITIQUE ACADEMIQUE		
Objet	Points attribués	Observations
Valorisation du parcours professionnel des enseignants de l'éducation nationale du 1^{er} et 2nd degré public		
Changement de discipline suite à un dispositif de reconversion académique	500 points sur vœux groupement de communes, département, académie, ZRE, ZRD et ZRA	Les vœux doivent être non typés
Changement de corps via détachement	500 points sur vœux groupement de communes, département, académie, ZRE, ZRD et ZRA	Les vœux doivent être non typés
Changement de discipline ou de corps suite à concours ou liste d'aptitude	500 points sur vœux groupement de communes, département, académie, ZRE, ZRD et ZRA	Les vœux doivent être non typés
Exercice en établissement particulier (EREA – SEGPA – UPR de Lille – EPM de Quiévrechain)	100 points sur vœu précis 150 points sur vœu large non typé	Après 5 ans d'ancienneté
Retour de détachement	500 points sur le vœu groupement de communes non typé	
CAPPEI ou 2CA-SH	600 points sur vœux précis	Uniquement SEGPA et EREA
Agrégés non titulaires d'un poste en lycée	150 points sur les vœux précis et larges typés lycée et SGT	
Stabilisation des TZR sur poste fixe	25 points par année de TZR sur tous les vœux (sauf ZR)	Cette bonification est accessible aux TZR entrant dans l'Académie de Lille
Autres situations		
Retour congé parental	150 points sur vœux larges et vœux précis	Congé parental de + d'un an
Retour de CLD, PACD et PALD	1000 points sur les vœux « Commune » non typés et sur les vœux « Groupement de communes » typés ou non typés	

Affectation en établissement CLA (Contrats Locaux d'Accompagnement)		
De sortie pour les personnels affectés en établissement CLA	60 points sur vœu précis 90 points sur vœu large (y compris les vœux typés)	Après 3 ans d'ancienneté de poste
Affectation sur poste obtenu au mouvement POP (Poste à Profil)		
De sortie pour les personnels affectés sur poste obtenu au mouvement POP	30 points sur vœu précis et vœu large typé 45 points vœux commune, groupement de communes, département, ZRE, ZRD ou académie non typés	Après 3 ans d'ancienneté de poste

BONIFICATION LIEE AU CARACTERE REPETE DE LA DEMANDE		
Objet	Points attribués	Observations
Au titre du vœu préférentiel	10 points/an dès la 2e année, dans la limite de 50 points	Non cumulable avec les bonifications liées à la situation familiale(mais cumulable avec le critère subsidiaire de parent isolé)

AUTRES CRITERES		
Objet	Points attribués	Observations
Situation de parent isolé	13,9 points sur tout type de vœu	
Situation de proche aidant	13,9 points sur les vœux larges non typés	Sous réserve de production de justificatifs